

Mode, Luxe, Design, Architecture
Cinéma, Audiovisuel, Musique
Spectacle vivant, Edition
Jeux vidéo et Savoir-faire
d'excellence

Mesure Covid-19

50 000 € | DURÉE DE 7 ANS | POUR LES TPE/PME
À 2 000 000 €



BÉNÉFICIAIRES

- TPE
- PME
- ETI
- GE

ÂGE DE L'ENTREPRISE

- Création.
- > de 12 mois.

ELIGIBILITÉ

- Entreprise immatriculée en France.
- Exerçant son activité au sein de l'UE.
- Répondant à l'un des critères d'éligibilité parmi une liste définie de 48 codes NACE, de prix et labels (dont EPV) et de Crédits d'impôts ou taxes dédiées aux Industries Culturelles et Créatives ⁽¹⁾.



QUE FINANCE CE PRÊT ?

- **Besoins de trésorerie** et augmentation exceptionnelle du **BFR** générés par des difficultés conjoncturelles (et non structurelles) dans l'attente d'un retour à des conditions normales d'exploitation.
- **Les investissements immatériels** : dépenses de design, création d'une collection, d'un prototype, d'un spectacle, etc.
- **Augmentation du Besoin en Fonds de Roulement** générée par le projet de développement : dépenses de recrutement, de formation, de protection de la marque, etc.
- **Les investissements corporels à faible valeur de gage** : équipements, matériels, mobiliers, etc.
- **Les opérations de croissance externe** : acquisition de fonds de commerce ou achat de titres permettant de devenir majoritaire à l'issue de l'opération.



CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT

- De 50 000 € à 2 000 000 €
- Durée de 7 ans, dont 24 mois de différé d'amortissement en capital.



COÛT

- Taux fixe.
- Assurance Décès / PTIA.



ATOUTS DU PRODUIT

- Différé d'amortissement de 24 mois.
- Taux fixe préférentiel.
- Pas de suretés réelles et / ou personnelles sur les actifs de l'entreprise ou de son dirigeant.
- Offre adaptée à la résolution de tensions de trésorerie passagères dans l'attente d'un retour à des conditions normales d'exploitation



POINT D'ATTENTION

- Dans le cadre d'un achat de titres, l'acquéreur ou la cible doivent répondre à l'un des critères d'exigibilité⁽¹⁾ afin de pouvoir bénéficier du Prêt Industries Créatives.
- Le financement bancaire associé doit être d'une durée de 5 ans minimum et porter sur le même programme d'investissement.
- Les programmes de création, de transmission et de restructuration financière sont exclus.

⁽¹⁾ Critères d'éligibilité des industries créatives et culturelles (ICC)

- Posséder un des codes NACE suivants :

1811,1812,1813,1814,1820,3220,3319,4649,4741,4761,4762,4763,4778,4779,5811,5813,5814,5819,5821,5911,5912,5913,5914,5920,6010,6020,6201,6311,6391,7111,7410,7420,7430,7490,7729,7810,8542,8552,9001,9002,9003,9004,9101,9102,9103,9412,9499,9529.

- OU avoir gagné depuis moins de 24 mois un prix ou label défini lié aux ICC (parmi une liste définie, dont EPV, prix dans l'audiovisuel, prix d'architecture, de mode, dont Prix LVMH, ou littéraire, dont Prix Goncourt, Prix de Flore, etc.).

- OU être bénéficiaire d'un crédit d'impôt ou d'une taxe affectée dans les 24 mois précédant la demande, parmi cette liste : Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art, Crédit d'impôt cinéma, Crédit d'impôt collection, Crédit d'impôt production phonographique, Crédit d'impôt pour les entreprises de spectacles vivants musicaux, Taxe CODIFAB, Taxe CTC (Comité Professionnel de Développement Cuir Chaussure Maroquinerie), Taxe HBJOAT (HORLOGERIE-BIJOUTERIE-JOAILLERIE ET SUR L'ORFÈVRE ET LES ARTS DE LA TABLE), Taxe DEFI (Promotion de l'Habillement).